

## **Service français de l'Agence centrale des prisonniers de guerre**

Depuis le moment où les troupes alliées sont arrivées en Afrique du Nord jusqu'au moment du débarquement sur les côtes françaises de Normandie, c'est-à-dire pendant près de deux ans, le Service français de l'Agence centrale des prisonniers de guerre a servi d'organe de liaison entre les familles de la France métropolitaine et des territoires français coloniaux.

La transmission de correspondance, l'ouverture de nombreuses enquêtes de tous genres et les communications de renseignements concernant particulièrement les militaires français capturés par les forces de l'Axe incombèrent au Service <sup>1</sup>, dont la tâche fut singulièrement compliquée par les longs délais d'acheminement du courrier, dus surtout à la lenteur des censures militaires. Les communications par télégrammes furent très utilisées, mais là aussi les différentes censures agirent souvent dans un sens restrictif.

L'état-major général français fixé en Afrique du Nord adressa à Genève les renseignements concernant les décès de militaires français ; ces renseignements furent alors communiqués aux familles domiciliées dans la métropole par l'intermédiaire de la Croix-Rouge française de Paris.

Alors que les renseignements concernant les militaires français faits prisonniers durant la campagne de 1939-1940 furent toujours transmis à la Direction du Service des prisonniers de guerre à Lyon et au Service central de l'état-civil, des successions et des sépultures militaires à Paris, ceux qui concernaient les militaires français faisant partie des troupes alliées furent communiqués aux deux bureaux officiels français établis à Londres et à Alger. Il n'est pas sans importance de relever le travail de discrimination qu'on fit à Genève pour que les renseignements fussent transmis sans erreur à qui de droit. Cette tâche ne fut pas toujours facile, les renseignements fournis au sujet de ces prisonniers ne permettant pas toujours de définir au cours de quelle campagne ils avaient été capturés.

---

<sup>1</sup> Dans la suite de cet article, le Service français sera désigné par l'abréviation : le Service.

## Service français de l'Agence

Au mois de juin 1944, le débarquement des forces alliées sur les côtes françaises devait apporter une fois de plus des modifications profondes dans le travail du Service, qui eut à reprendre son rôle de seul organisme pouvant donner des renseignements sur les prisonniers de guerre restés en Allemagne.

Son premier effort eut pour objet de renouer les liaisons postales entre les familles françaises et leurs prisonniers en Allemagne. A la suite des démarches faites par le Comité international, la poste des prisonniers de guerre emprunta le territoire suisse pour transiter entre la France et l'Allemagne. Les postes suisses acceptèrent obligeamment d'apporter une aide efficace à ce trafic particulièrement important.

Si l'acheminement du courrier a laissé beaucoup à désirer au cours des derniers mois, c'est surtout parce que les voies de communication, tant en France qu'en Allemagne, avaient été fortement atteintes par les bombardements. Le manque de nouvelles fut en partie compensé par l'envoi de longues listes de prisonniers de guerre, transmises à Genève par de nombreux hommes de confiance de camps ; ces prisonniers désiraient, en effet, faire savoir à leurs parents qu'ils étaient en bonne santé. Ceux dont les familles habitaient les départements français tout particulièrement éprouvés par les bombardements firent appel au Comité international pour être rassurés sur le sort de leurs soldats prisonniers, et, dans le sens inverse, beaucoup de familles prièrent le Service d'adresser de brèves nouvelles à leurs prisonniers. Ainsi plus de 50.000 messages furent transcrits sur les formules messages-express, et expédiés dans l'un et l'autre sens.

Dès le mois de décembre 1944, de nombreux camps de prisonniers de guerre en Allemagne ayant été déplacés et morcelés, puis divisés, et les communications dans ce pays étant complètement désorganisées, il devint, dans la plupart des cas, très difficile, voire impossible de faire parvenir les messages à destination ; de même, les événements empêchèrent souvent les hommes de confiance de transmettre à l'Agence centrale les nouvelles adresses des prisonniers et les renseignements qu'ils pouvaient avoir sur eux.

## Service français de l'Agence

Les travailleurs civils français transférés en Allemagne correspondirent directement avec leurs familles tant que furent possibles les communications postales entre l'Allemagne et la France.

Lorsque cessèrent les relations directes entre les deux pays, les Instances françaises et allemandes firent appel au Comité international, à titre d'organe de liaison ; celui-ci créa un service de « messages familiaux de vingt-cinq mots », que purent échanger les travailleurs civils et leurs familles. C'est ainsi que 2.950.584 messages furent transmis de France en Allemagne et 711.823 d'Allemagne en France. En revanche, les enquêtes sur les travailleurs qui depuis plusieurs mois n'avaient pas donné de leurs nouvelles et dont l'adresse restait ignorée de leurs familles se révélèrent difficiles, parce qu'en Allemagne il n'y avait pas d'organe central qui fût en mesure de fournir les renseignements demandés ; un certain nombre de pièces importantes (procurations, actes notariés, délégations de salaires, etc.) purent être transmises aux travailleurs dont le Service connaissait l'adresse.

Le Service français s'est vivement préoccupé du sort des déportés politiques, qui, comme on le sait, n'étaient pas placés sous la protection de la Convention de Genève ; le Comité international fit des démarches incessantes et pressantes auprès des Autorités détentrices pour obtenir les noms et les adresses des déportés ; ces démarches n'ayant pas abouti, le Comité international s'adressa à la Croix-Rouge allemande pour tenter d'obtenir par elle des nouvelles des déportés ainsi que leurs adresses.

L'Agence centrale fit établir une carte double (N° P. 10054) dont plus de 400.000 exemplaires furent envoyés en France (Croix-Rouge française et ministère des prisonniers, déportés et réfugiés), que les demandeurs devaient remplir et qui fourniraient tous les renseignements nécessaires aux enquêtes. Plusieurs milliers de ces enquêtes furent envoyées à la Croix-Rouge allemande ; malheureusement la proportion des réponses resta très faible. Jusqu'au mois d'octobre 1944, le Service ne reçut en retour qu'un cinquième environ des réponses souhaitées, et ce chiffre alla en diminuant pour s'abaisser enfin, en février 1945, à 7%. Puis, à la suite de nouvelles et pressantes

## **Transmission des objets de succession**

démarches du Comité international, un assez grand nombre de réponses de la Croix-Rouge allemande et de messages envoyés par les déportés eux-mêmes permirent au Service d'envoyer des nouvelles à bien des familles.

Ajoutons que des centaines de déportés, principalement des femmes qui avaient été dans les camps de Ravensbruck et de Mauthausen, furent amenées en Suisse par les colonnes de camions que le Comité international avait envoyées en Allemagne pour ravitailler les camps. Environ deux cents d'entre ces déportés durent être hospitalisés en Suisse, pendant que tous les autres purent rentrer en France. Actuellement, malgré la cessation des hostilités en Europe, de semblables convois arrivent encore à la frontière suisse, où des centres d'hospitalisation hébergent ceux qui, étant malades, ne peuvent continuer à voyager ; le Service télégraphie alors en France pour donner des nouvelles à leurs familles.

A leur arrivée à Genève, des délégués du Comité international ont remis au Service des listes de personnes qui sont encore dans des camps, où elles attendent qu'on les rapatrie ; le Service a pu ainsi donner à plusieurs centaines de familles françaises des nouvelles des leurs, dont elles ne savaient rien depuis qu'ils avaient quitté la France. En outre, grâce à la radio suisse, qui a mis à la disposition du Comité international plusieurs heures d'émission chaque jour, le Service français est en mesure, pour rassurer au plus vite les familles angoissées, de donner lecture de noms de prisonniers de guerre et de déportés amenés en Suisse pour être reconduits en France.

---

### **Service de transmission des objets de succession de l'Agence centrale des prisonniers de guerre**

I. *Définition de l'activité.* — L'activité du Service dit « de transmission des objets de succession » consiste à recevoir et à acheminer vers les pays intéressés « tous les objets d'usage personnel, valeurs, correspondances, carnets de solde, signes d'identité, etc. qui auront été délaissés par les prisonniers de guerre rapatriés, libérés sur parole, évadés ou décédés » et de